



Comptes annuels

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024



SARL 2EC-ELEC

9 rue Neuve

45300 COURCELLES

APE : 4321A

Siret : 50767436400017

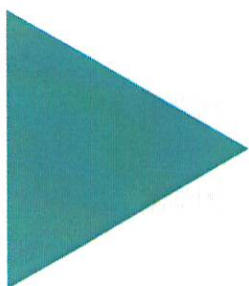


Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	39 334		39 334	39 334
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	10 622	10 622		
Autres immobilisations corporelles	141 393	87 038	54 355	15 486
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 259		2 259	2 195
Prêts				2 100
Autres immobilisations financières	400		400	400
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	194 008	97 660	96 348	59 515
Stocks				
Matières premières et autres approv.	30 349		30 349	18 208
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	125 306	13 051	112 255	295 374
Fournisseurs débiteurs	1 839		1 839	30
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	316		316	11 431
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	893		893	5 986
Autres créances	13 561		13 561	18 952
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	366 676		366 676	516 934
Charges constatées d'avance	397		397	227
TOTAL ACTIF CIRCULANT	539 337	13 051	526 286	867 142
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	733 344	110 711	622 633	926 657

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	169 575	169 575
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 958	16 958
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	185 062	220 523
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	62 439	64 538
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	434 033	471 594
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	42 799	
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	42 799	
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	22 900	197 804
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 167	134 234
<i>Personnel</i>	2 363	4 055
<i>Organismes sociaux</i>	15 181	18 692
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	21 865	37 298
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	318	256
Dettes fiscales et sociales	39 727	60 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 007	62 724
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	188 601	455 063
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	622 633	926 657



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2EC-ELEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 622 633 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 62 439 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	39 334			39 334
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	39 334			39 334
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 622			10 622
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	87 165	44 275		131 439
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 045	908		9 953
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	106 831	45 183		152 015
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	2 195	65		2 259
- Prêts et autres immobilisations financières	2 500		2 100	400
Immobilisations financières	4 695	65	2 100	2 659
ACTIF IMMOBILISE	150 860	45 248	2 100	194 008

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		45 183	65	45 248
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		45 183	65	45 248
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			2 100	2 100
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 100	2 100

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2024
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	39 334
Total	39 334

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 622			10 622
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	72 240	5 885		78 125
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 484	430		8 913
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	91 345	6 315		97 660
ACTIF IMMOBILISE	91 345	6 315		97 660

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 142 712 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	400		400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	125 306	111 739	13 568
Autres	16 609	16 609	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	397	397	
Total	142 712	128 744	13 968
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 100		

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	115
BANQUE - INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 385
Total	1 500

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 169 575,00 euros décomposé en 2 261 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 188 601 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine		8 266		
- à plus de 1 an à l'origine	42 799		34 533	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 167	78 167		
Dettes fiscales et sociales	39 727	39 727		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 907	27 907		
Produits constatés d'avance				
Total	188 601	154 068	34 533	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	44 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 325			
(**) Dont envers les associés	22 900			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 22 900 euros.

Charges à payer

	Montant
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CREDIT	124
PRIMES DE BILAN CAP	2 200
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	1 287
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	203
Total	3 814

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
FRAIS GENERAUX	397		
Total	397		

2EC ELEC

**Société à responsabilité limitée
au capital de 169 575 euros
Siège social : 9 rue Neuve
45300 COURCELLES
507674364 RCS ORLEANS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 62.438,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	62 438,66 euros
Prélèvement sur le compte « Autres Réserves » Qui est ainsi ramené à 147.500,28 euros	-37.561,34 euros
Formant un bénéfice distribuable de	100.000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 44,23 euros par part	100 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

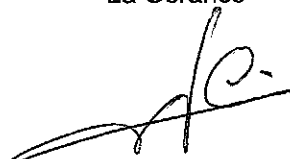
L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 avril 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A.C.' or similar initials, written over a horizontal line.